

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-treizième session
Genève, 28 – 31 mai 2024

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) a tenu sa soixante-treizième session du 28 au 31 mai 2024. Étaient présents MM. Bert Keuppens (président), David Kanja (vice-président), Kamlesh Vikamsey, Danil Kerimi, Igors Ludboržs, Guan Jian et German Deffit.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./.
./.
2. L'OCIS a adopté l'ordre du jour de sa session tel que proposé, lequel figure à l'annexe I du présent rapport. La liste des documents de la session figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION DE CONFLIT D'INTERETS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

4. Le président et le vice-président ont informé l'OCIS des questions survenues entre les deux sessions.

5. L'OCIS a évoqué le manque persistant de capacités au sein de la Division de la supervision interne (DSI), attribué à des congés et vacances de poste prolongés.

6. En raison du "Sommet sur l'intelligence artificielle au service du bien social" qui se tenait à Genève au cours de la même semaine que la session et au vu de l'importance globale de ce sujet pour l'écosystème mondial de l'innovation, l'OCIS a examiné le lien entre la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle ainsi que son incidence, et a demandé des informations ciblées à ce sujet aux fins de ses sessions futures.

7. Aucune autre question découlant de la session précédente n'a été soulevée.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

8. Le Directeur général a informé l'OCIS de la conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Il s'est dit satisfait de l'issue de la conférence, à savoir l'adoption d'un nouveau traité. Il a en particulier salué la collaboration entre les délégués, le personnel de l'Organisation et les observateurs, la volonté de parvenir à un consensus et l'accent renouvelé mis sur le multilatéralisme. L'Organe a fait part de sa satisfaction quant à la réalisation de cet objectif historique et révolutionnaire.

9. L'OCIS a mis le Directeur général au fait de l'état d'avancement de ses travaux, y compris concernant le suivi des recommandations en attente et les questions qui préoccupent l'Organe, et l'a informé que son rapport annuel a été présenté au Comité du programme et budget (PBC).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ENTRETIEN AVEC LES PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMPI ET DU COMITE DE COORDINATION

10. L'OCIS a eu un entretien amical avec les présidents de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité de coordination. Cet entretien venait à point nommé au vu de la tenue prochaine de la session du PBC et de l'Assemblée générale de l'OMPI. L'Organe a informé les présidents de ses responsabilités en vertu de son mandat. Ont également été examinées, entre autres, des questions d'intérêt commun requérant leur collaboration, tel que défini dans le Règlement

financier et son règlement d'exécution, parmi lesquelles le processus de gestion de certaines enquêtes.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

11. L'OCIS a examiné le programme de travail global en matière d'audit interne, d'évaluation et d'enquête. L'Organe a en particulier examiné i) la validation du Rapport sur la performance de l'OMPI; ii) la validation des données relatives aux demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS); iii) l'examen par la DSI de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés en vigueur à l'OMPI; iv) le rapport d'activité de la DSI pour le deuxième trimestre; v) le rapport annuel définitif de la DSI; et vi) la révision finale de la Charte de supervision interne et du Manuel d'enquête de la DSI. En ce qui concerne les enquêtes, l'OCIS a examiné la charge de travail et une vue d'ensemble des dossiers en instance. Les trois rapports suivants ont également été examinés de manière approfondie : Audit et évaluation combinés des opérations et des relations avec la clientèle du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (deuxième partie); Audit de la gestion de la cybersécurité; et Évaluation du projet de paniers de Chobe.

Validation du Rapport sur la performance de l'OMPI

12. La directrice de la DSI a présenté le rapport sur la validation du Rapport sur la performance de l'OMPI, qui a été examiné par l'OCIS, et a expliqué que le travail de validation, qui portait sur les données de performance fournies par les secteurs, offrait des garanties concernant les données figurant dans le Rapport sur la performance de l'OMPI.

Validation des données relatives à l'AMCS

13. La directrice de la DSI a présenté le rapport sur la validation des données relatives à l'AMCS. L'OCIS a demandé selon quelle périodicité les données relatives à l'AMCS sont validées et s'est demandé si cet exercice devrait être effectué par la DSI ou par la deuxième ligne de défense (à savoir, le Bureau du contrôleur).

Résultats de l'examen des contrôles clés, T1

14. La directrice de la DSI a présenté l'examen de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés en vigueur à l'OMPI pour le premier trimestre. L'OCIS a noté que ces contrôles fonctionnent bien au sein de l'OMPI. Ces travaux constituent la première étape d'élaboration de l'opinion annuelle de la DSI concernant le fonctionnement des contrôles internes, tel qu'indiqué dans la Déclaration sur les contrôles internes émise par le Directeur général.

Rapport d'activité de la Division de la supervision interne

15. La directrice de la DSI a présenté le rapport d'activité trimestriel de la Division à l'OCIS. Celui-ci a été informé que la DSI avait publié trois rapports d'audit et trois rapports d'évaluation au cours du trimestre. Il a également été informé que deux missions d'évaluation étaient en cours d'exécution et que deux autres en étaient au stade de l'établissement du rapport à la fin du trimestre. Trois audits étaient en cours de planification.

16. L'OCIS s'est à nouveau dit préoccupé du manque de personnel au sein de la DSI, en particulier compte tenu du fait que tous les postes des chefs de section sont actuellement vacants. L'Organe a été informé du recrutement en cours pour cinq postes au sein de la DSI, dont deux en lien avec l'audit interne et deux avec les enquêtes. L'OCIS a noté que la DSI avait élaboré des plans pour gérer la charge de travail et pourvoir les postes vacants.

Charte de la supervision interne et Manuel d'enquête de la DSI

17. L'OCIS a été informé que la version mise à jour de la Charte de la supervision interne avait été finalisée et présentée au PBC pour examen à sa session de juin 2024. L'Organe a examiné une version mise à jour du projet de Manuel d'enquête révisé de la DSI et a noté que le document avait été transmis aux représentants des États membres pour commentaires.

Enquêtes

18. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Au 17 mai 2024, 10 dossiers d'enquête étaient en cours, dont un en évaluation préliminaire, cinq sous enquête approfondie et quatre en suspens. Sur ces enquêtes en cours, deux avaient été enregistrées en 2022, six en 2023 et deux en 2024. La DSI a conclu cinq enquêtes au cours du trimestre, les allégations étant fondées dans trois d'entre elles. L'OCIS a pris note des procédures révisées de traitement des allégations reçues, qui font désormais l'objet, dans un premier temps, d'un processus d'examen pour déterminer si elles peuvent être renvoyées à d'autres fonctions du système de justice interne (les fonctions de déontologie, de médiation ou des ressources humaines, par exemple). Jusqu'à présent, il semble que ces procédures génèrent des gains d'efficacité.

Séance privée avec la directrice de la DSI

19. L'OCIS s'est réuni en séance privée avec la directrice de la DSI pour examiner diverses questions.

Audit et évaluation combinés des opérations et des relations avec la clientèle du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (deuxième partie)

20. L'OCIS a examiné la deuxième partie de l'audit et de l'évaluation combinés des opérations et des relations avec la clientèle du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui portait sur la vérification de la culture du service à la clientèle du PCT. La première partie (audit) avait été publiée et examinée précédemment. Le rapport indiquait que les activités de service à la clientèle sont conformes aux objectifs stratégiques et aux valeurs essentielles de l'OMPI et qu'elles contribuent aux troisième et quatrième piliers stratégiques du Plan stratégique à moyen terme de l'Organisation. Bien que certaines activités aient été entreprises, notamment une enquête, il est ressorti de la vérification que les activités et les contributions au service à la clientèle sont réparties de manière éparse dans différents plans de travail. L'OCIS a salué ces travaux de vérification, qui répondent à la nécessité de mettre à nouveau l'accent sur le service à la clientèle. L'Organe s'est en particulier félicité de la collaboration entre la DSI et le Secteur des brevets et de la technologie, qui abordent cette question dans un esprit de coopération. Le rapport formulait six recommandations qui avaient été examinées et convenues avec le chef de secteur. D'un point de vue technique, l'OCIS a noté que l'élaboration du rapport avait commencé il y a longtemps et que, en raison de préoccupations initiales liées à la qualité, il était passé d'un exercice d'évaluation à un exercice de vérification afin de pouvoir être mené à bien de manière satisfaisante et consensuelle.

Audit de la gestion de la cybersécurité

21. L'OCIS s'est entretenu avec la directrice de la DSI, le directeur de la sécurité par intérim et d'autres membres de l'équipe de direction au sujet du rapport final sur l'audit de la gestion de la cybersécurité réalisé entre mars et mai 2024. Les travaux, menés sous la supervision de la DSI, avaient pour objectif de vérifier le dispositif de sécurité de l'information de l'OMPI, d'évaluer sa maturité en matière de cybersécurité et de procéder à des tests de pénétration.

22. L'OCIS a été informé que l'OMPI a mis en place des mesures de sécurité conformes aux pratiques recommandées dans le secteur, notamment celles figurant dans la norme ISO 27001 de l'Organisation internationale de normalisation. Cinq observations, huit recommandations et deux points à améliorer ont été formulés. Globalement, le degré de maturité de la cybersécurité de l'OMPI a été classé entre les niveaux 4 (géré quantitativement) et 5 (en optimisation) à l'issue de l'audit, preuve qu'un ensemble solide de processus et d'outils de sécurité fondamentaux a été défini et mis en œuvre. Toutes les recommandations ont été examinées et convenues avec la direction.

23. L'OCIS a souligné l'importance de faire preuve de vigilance dans le paysage de cybersécurité en rapide évolution, en particulier dans un contexte d'évolution technologique externe (stimulée par l'intelligence artificielle) et interne (mise en œuvre du système de planification des ressources (ERP) de l'Organisation), et continuera de surveiller la situation.

Évaluation du projet de paniers de Chobe

24. L'OCIS a examiné l'évaluation, désormais terminée, du projet de paniers de Chobe. Il s'agit du premier de trois rapports prévus dans le cadre d'une évaluation globale de l'impact des femmes entrepreneurs. Le projet, qui a été lancé en 2019 mais a souffert plusieurs retards, était axé sur le district de Chobe, au Botswana, qui comptait un groupe organisé de femmes entrepreneurs qui avait déposé une demande de protection de marque. Le rapport fournissait des informations utiles, formulait un certain nombre de recommandations et mettait en évidence les enseignements tirés du projet, toutefois l'Organe a conclu que le choix de ce projet n'était pas suffisamment représentatif pour contribuer à la promotion et à l'analyse de la propriété intellectuelle parmi les femmes entrepreneurs. L'OCIS a recommandé d'essayer de tirer des conclusions plus générales une fois les deux évaluations restantes terminées, afin de mieux mettre l'accent sur l'objectif de favoriser le soutien aux femmes entrepreneurs et de mieux le promouvoir.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION (Y COMPRIS CELLES EMANANT DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI) ET DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES)

25. L'OCIS a examiné les recommandations formulées par la DSI, le vérificateur externe des comptes et le CCI. Au 17 mai 2024, 90 recommandations étaient ouvertes, dont 67 émanant de la DSI, six du vérificateur externe des comptes et 17 du CCI. Cinq recommandations étaient considérées comme hautement prioritaires, 65 étaient moyennement prioritaires, trois avaient un niveau de priorité peu élevé et les 17 recommandations restantes émanaient du CCI. Au cours de la période considérée, 17 recommandations ont été clôturées et 40 nouvelles recommandations ont été émises.

26. L'OCIS a réitéré sa préoccupation concernant deux recommandations, qui sont restées ouvertes durant les trois dernières années.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION ET POINT SUR LES QUESTIONS TRAITÉES PAR LE PBC ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMPI (TRENTE-SEPTIEME SESSION DU PBC ET ASSEMBLEE GENERALE DE 2024)

27. Le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion et la directrice des finances et de la planification des programmes (contrôleur) ont informé l'OCIS des prochaines sessions du PBC et de l'Assemblée générale. L'Organe a eu un fructueux échange de points de vue avec le sous-directeur général sur diverses questions, y compris la durabilité en matière d'achats, l'étude relative à la proposition de création d'une entité distincte pour l'AMCS et la conférence diplomatique.

POINT 9A DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS – RAPPORT ANNUEL ET ETATS FINANCIERS POUR 2023

28. L'équipe de direction a présenté à l'OCIS le Rapport financier annuel et les états financiers de l'OMPI pour 2023. L'Organe a noté la qualité et l'exactitude des états financiers et a émis des recommandations concernant des améliorations à apporter aux notes explicatives.

POINT 9B DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR UNE ENTITE DISTINCTE POUR L'AMCS

29. L'OCIS a été informé des options envisagées pour séparer les actifs et les passifs de l'AMCS. Il y avait trois possibilités : i) créer une fondation distincte sous la supervision des autorités suisses; ii) créer une entité regroupant de nombreux employeurs; ou iii) maintenir la situation actuelle. L'Organe a noté qu'un document (WO/PBC/37/12) exposant les avantages et les risques des différentes options avait été présenté au PBC.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES – RAPPORT DETAILLE ET RAPPORT D'AUDIT

30. Les représentants du vérificateur externe des comptes, le Bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni, ont présenté à l'OCIS, en présence de membres de la direction, le rapport d'audit et le rapport détaillé sur l'audit des états financiers de l'OMPI pour 2023. Les représentants ont présenté à l'Organe les principales conclusions de l'audit, telles que décrites dans le rapport d'achèvement de l'audit du vérificateur externe des comptes. L'OCIS a assuré le suivi des hypothèses actuarielles relatives à l'AMCS et d'autres questions pertinentes.

31. L'OCIS a pris note des opinions sans réserve relatives à la présentation des états financiers, de la régularité des recettes et des dépenses de l'OMPI, et du fait que le rapport n'était pas assorti de commentaires.

32. L'OCIS a également noté que le vérificateur externe des comptes n'avait pas émis de nouvelles recommandations et avait recensé plusieurs améliorations possibles dans son rapport.

33. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est entretenu en séance privée avec les représentants du vérificateur externe des comptes.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ENTRETIEN AVEC LE NOUVEAU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

34. L'OCIS s'est entretenu avec le nouveau vérificateur externe des comptes, l'Agence de contrôle des finances d'Indonésie, au sujet des activités de celle-ci au titre de sa mission et a formulé des commentaires concernant la planification de l'audit de l'Agence. L'Organe est convenu de s'entretenir avec le vérificateur externe des comptes au cours de sa prochaine session en septembre 2024.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : MISES A JOUR FOURNIES PAR LE CONTROLEUR

35. Le contrôleur et le contrôleur adjoint ont informé l'OCIS des questions liées à la gestion des risques et au contrôle interne, au rapport de situation du CCI, aux nouveaux systèmes ERP et à la lutte contre la fraude.

36. L'OCIS a demandé des renseignements concernant diverses questions, notamment la gouvernance des nouveaux systèmes ERP, et a demandé à la direction de faire le point sur la gouvernance des achats et la mise en œuvre du nouveau système ERP à la prochaine session de l'Organe.

37. L'OCIS a examiné l'évaluation mise à jour du risque présentée dans la carte des risques. Il a noté que le risque en matière de cybersécurité demeure un des principaux risques.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA CYBERSECURITE

38. L'OCIS s'est entretenu avec le directeur de la sécurité par intérim, qui a fait le point sur la situation. L'Organe a abordé cette question en examinant le rapport fourni par la DSI, tel qu'indiqué au point 6 de l'ordre du jour.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LE BUREAU DE LA DEONTOLOGIE

39. L'OCIS s'est entretenu avec le chef par intérim du Bureau de la déontologie au sujet de ses activités en cours, et a salué son soutien à cette fonction importante durant la période de transition. L'Organe a dit attendre avec intérêt que ce poste soit pourvu au cours du second semestre.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LE BUREAU DU MEDIATEUR/DE LA MEDIATRICE

40. L'OCIS a examiné le projet de rapport annuel établi par la médiatrice par intérim. L'Organe a salué les travaux menés à ce jour et indiqué être toujours d'avis qu'il conviendrait de consacrer suffisamment de temps à cette fonction au sein de l'Organisation, conformément aux critères en vigueur au sein du système des Nations Unies.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS

41. Le rapport annuel de l'OCIS (document WO/PBC/37/2) avait été présenté au PBC.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES

42. Conformément au mandat de l'OCIS, une séance d'information avec les représentants des États membres a été organisée à la fin de la session. L'Organe a informé les délégués présents de ses délibérations au cours de la session et a répondu à leurs questions.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES QUESTIONS

Rapports sur les placements

43. La direction a présenté à l'OCIS les rapports de suivi des placements pour mars et avril 2024, qui ont été établis par le dépositaire.

44. L'OCIS a été informé du rendement des portefeuilles de base et stratégiques, du plan de renforcement de la gouvernance en matière de placements, ainsi que de la nomination d'un nouveau conseiller en matière de placements, qui se chargera à l'avenir des rapports sur le rendement des placements.

45. L'OCIS a analysé les documents et les renseignements fournis, et a affirmé qu'au cours de la période considérée, le rendement de tous les placements du portefeuille de l'OMPI répond aux attentes, et que la gestion des portefeuilles est conforme à la stratégie globale en matière de placements. Cependant, l'Organe a recommandé de procéder à un examen des objectifs de placement et des cibles de rendement correspondantes. Par ailleurs, l'Organe a noté que le dépositaire n'a fait état d'aucune atteinte, qu'elle soit active ou passive, ni n'a justifié d'aucune exception.

46. L'OCIS a précisé que son rôle se limite à transmettre les informations figurant dans les rapports sur le rendement des placements et les rapports de suivi des placements, et n'a pas fourni de garanties à cet égard.

Prochaine session

47. La prochaine session est prévue du 24 au 27 septembre 2024. L'OCIS a examiné et préparé le projet d'ordre du jour pour qu'il puisse être adopté au début de la session :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration de conflit d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Questions découlant de la trente-septième session du PBC, de l'Assemblée générale de l'OMPI et de la session du Comité de coordination
- 5) Mise à jour fournie par le Directeur général
- 6) Supervision interne (y compris le point à mi-exercice sur le plan de travail, le point sur les directives et le point sur l'examen collégial de la fonction d'évaluation)
- 7) Examen du suivi par la DSI des recommandations hautement prioritaires ouvertes
- 8) Point sur le cadre et les politiques de gouvernance en matière de placements
- 9) Vérification externe des comptes : Rapport sur la planification de l'audit des états financiers pour 2024
- 10) Point sur la gestion des risques et le cadre de contrôle interne
- 11) Point sur les achats
- 12) Point sur la sécurité physique et informatique
- 13) Point sur la gouvernance des données
- 14) Point sur le cadre de gouvernance en matière d'achats et la mise en œuvre du nouveau système ERP
- 15) Point sur la position de l'OMPI concernant l'interdépendance et l'interaction entre l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle, y compris en matière de mise en œuvre et de déploiement internes
- 16) Déontologie : point sur la mise en œuvre du plan de travail du Bureau de la déontologie pour 2024 et les politiques proposées en matière de déontologie
- 17) Point sur la situation du Bureau du médiateur/de la médiatrice
- 18) Point sur la gestion des ressources humaines
- 19) Séance d'information avec les représentants des États membres
- 20) Autres questions
- 21) Séance de compte rendu avec le Secrétariat

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE DE COMPTE RENDU AVEC LE SECRETARIAT

48. Conformément à ses pratiques, l'OCIS a organisé une séance de compte rendu avec le Secrétariat après l'entretien avec les représentants des États membres.

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/73/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 8 JUILLET 2024

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-treizième session
Genève, 28 – 31 mai 2024

ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Entretien avec le Directeur général
5. Entretien avec les présidents de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité de coordination
6. Supervision interne
7. Suivi des recommandations relatives à la supervision (y compris celles émanant du Corps commun d'inspection (CCI) et du vérificateur externe des comptes)
8. Séance d'information et point sur les questions traitées par le prochain Comité du programme et budget et par l'Assemblée générale de l'OMPI (préparatifs pour la trente-septième session du PBC et l'Assemblée générale de 2024)
9.
 - a) Rapports financiers : Rapport annuel et états financiers pour 2023
 - b) Point sur une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS)

10. Vérification externe des comptes : rapport détaillé et rapport d'audit
11. Entretien avec le nouveau vérificateur externe des comptes
12. Mises à jour fournies par le contrôleur
13. Point sur la cybersécurité
14. Faits nouveaux concernant le Bureau de la déontologie
15. Faits nouveaux concernant le Bureau du médiateur/de la médiatrice
16. Examen du rapport annuel de l'OCIS
17. Séance d'information avec les représentants des États membres
18. Autres questions
19. Séance de compte rendu avec le Secrétariat

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/73/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 8 JUILLET 2024

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-treizième session
Genève, 28 – 31 mai 2024

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01a] Ordre du jour
- [01b] Calendrier
- [01c] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 4 : ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 5 : ENTRETIEN AVEC LES PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI ET DU COMITÉ DE COORDINATION

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 6 : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

- [06a] Rapport d'activité de la DSI – 20 mai 2024 (référence : IOD-IAOC-2024/02)
- [06b] Validation par la Division de la supervision interne (DSI) du Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2022-2023, 3 mai 2024 (document WO/PBC/37/8)

- [06c] Validation des données relatives aux demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS), 25 avril 2024 (réf. DSI : IA 2024/01)
- [06d] Rapport annuel par la directrice de la Division de la supervision interne (DSI), 22 avril 2024 (document WO/PBC/37/4)
- [06e] Propositions de révision de la Charte de la supervision interne de l'OMPI, 23 avril 2024 (document WO/PBC/37/5)
- [06f] Projet de Manuel d'enquête de la Division de la supervision interne, édition 2024 (document IOD/IM/2024/1)
- [06g] Projet de Manuel d'enquête de la Division de la supervision interne – tableaux comparatifs, édition 2024 (document IOD/IM/2024/1)

Audits :

- [06h] Audit de la gestion de la cybersécurité, 15 mai 2024 (réf. DSI : IA 2024-02)
- [06i] Examen par la DSI de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés en vigueur à l'OMPI, 17 mai 2024 (réf. DSI : IA 2024-03)

Évaluations :

- [06j] Évaluation du projet de paniers de Chobe (Tirer les enseignements de la mise en œuvre des initiatives de l'OMPI visant à autonomiser les femmes entrepreneurs), 19 avril 2024 (réf. DSI : EVAL 2023-02)
- [06k] Audit et évaluation combinés des opérations et des relations avec la clientèle du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) – Deuxième partie – Vérification de la culture du service à la clientèle du PCT, 15 mai 2024 (réf. DSI : EVAL 2022-05)

Enquêtes :

POINT 7 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION (Y COMPRIS CELLES ÉMANANT DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI) ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES)

- [07a] Recommandations ouvertes du Corps commun d'inspection (CCI) relatives à la supervision, au 17 mai 2024
- [07b] Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), 11 avril 2024 (document WO/PBC/37/6)

POINT 8 : SÉANCE D'INFORMATION ET POINT SUR LES QUESTIONS TRAITÉES PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET ET PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI (PRÉPARATIFS POUR LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DU PBC ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2024)

- [08a] Rapport sur la performance de l'OMPI (WPR) pour 2022-2023, 18 avril 2024 (document WO/PBC/37/7)
- [08b] Projets supplémentaires relevant du plan-cadre d'équipement, 19 avril 2024 (document WO/PBC/37/11)

POINT 9a : RAPPORTS FINANCIERS : RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2023

- [09a] Rapport financier annuel et états financiers, exercice clos au 31 décembre 2023 (14 mai 2024) (document WO/PBC/37/9)
- [09b] État de paiement des contributions au 30 avril 2024, 14 mai 2024 (document WO/PBC/37/10)

- POINT 9b : POINT SUR LA CRÉATION D'UNE ENTITÉ DISTINCTE POUR L'AMCS**
[09c] Étude sur la création d'une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS), 14 mai 2024 (document WO/PBC/37/12)
- POINT 10 : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES : RAPPORT DÉTAILLÉ ET RAPPORT D'AUDIT**
[10a] Rapport du vérificateur externe des comptes, 15 mai 2024 (document WO/PBC/37/3)
[10b] Présentation – Rapport d'achèvement de l'audit des états financiers pour 2023, avril 2024
- POINT 11 : ENTRETIEN AVEC LE NOUVEAU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES**
Aucun document : compte rendu verbal.
- POINT 12 : MISES À JOUR FOURNIES PAR LE CONTRÔLEUR**
[12] Présentation – Mises à jour fournies par le contrôleur, mai 2024
- POINT 13 : POINT SUR LA CYBERSÉCURITÉ**
[13] Présentation – Point sur la sécurité et l'assurance informatique, mai 2024
- POINT 14 : FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LE BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE**
[14] Rapport annuel du Bureau de la déontologie, mai 2024, (document WO/CC/83/INF/2)
- POINT 15 : FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LE BUREAU DU MÉDIATEUR/DE LA MÉDIATRICE**
[15] Rapport annuel du médiateur de l'OMPI – 1^{er} avril 2023 – 31 mars 2024
- POINT 16 : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES**
Aucun document : Compte rendu verbal.
- POINT 17 : AUTRES QUESTIONS**
[17a] Rapport de la soixante-douzième session (document WO/IAOC/72/2)
[17b] Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), 8 mai 2024 (document WO/PBC/37/2)
[17c] Projet de calendrier évolutif de l'OCIS, de la soixante-douzième à la soixante-quinzième session
- Rapports sur les placements :**
[17d] Crédit Suisse – Rapports de suivi des placements pour les mois de mars et avril 2024
- POINT 18 : SÉANCE DE COMPTE RENDU AVEC LE SECRÉTARIAT**
Aucun document : Compte rendu verbal.

[Fin de l'annexe II et du document]